



1 rue du Moulin

85170 Dompierre sur Yon

02 51 07 51 72

## Protocole réouverture de l'école

Du 2 juin au 3 juillet 2020

à l'attention de l'ensemble de la communauté éducative

### ✓ Contexte

Ce protocole vise à préciser les modalités de réouverture de l'école après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux élèves, les personnels et les enseignants de l'établissement.

Le retour à l'école des enfants dans cette phase de déconfinement va obliger chacun à bouleverser ses habitudes. Face aux incertitudes et craintes éventuelles, chacun d'entre nous a à s'impliquer et faire preuve de discernement, d'attention, de respect de bienveillance pour que tous les enfants vivent cette situation de la meilleure manière.

## **✓ Principes Généraux**

Ce protocole est établi pour la période du 2 juin au 3 juillet 2020 et est susceptible d'évoluer par la suite en fonction des annonces ministérielles. Pour cette première phase, le retour à l'école se fait sur la base du volontariat des familles, la continuité pédagogique sera partiellement assurée pour les enfants présents à la maison.

Ce protocole présente les mesures mises en place dans les différentes thématiques que sont l'organisation générale, l'accueil des élèves, l'aménagement des salles de classes, la gestion de la circulation des élèves, le nettoyage/ désinfection des locaux, les conduites à tenir lors de l'apparition des symptômes.

La partie sanitaire de ce protocole repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Elle repose sur cinq principes généraux:

☒ **Le maintien de la distanciation physique**

☒ **L'application des gestes barrières**

☒ **La limitation du brassage des élèves**

☒ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

☒ **L'information, la communication et la formation.**

## **✓ Rôles des parents**

Les parents devront enseigner les gestes barrières à leurs enfants.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition des symptômes évoquant le covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Ils doivent prendre RDV avec leur médecin traitant immédiatement.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, il est demandé aux parents de prendre la température avant le départ pour l'école et de ne pas le scolariser si celle-ci est égale ou supérieure à 37,8°C.

Ils devront également respecter les règles mises en place par l'établissement.

## **Liste des symptômes évocateurs :**

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre (37.8°C)...

## ✓ Organisation générale

Accueil de 15 élèves maximum par classe en élémentaire et 10 élèves par classe en maternelle

Accueil des enfants « prioritaires » : voir courrier de Mr le Maire.

Les enfants de PS1/PS2 (sauf enfant prioritaires pour les PS2) ne seront pas accueillis. Un courrier a été envoyé aux familles présentant les règles d'accueil dans le respect du protocole sanitaire.

La présence des enfants à l'école se fait sur la base du volontariat des familles

Chaque classe sera découpée en 2 ou 4 groupes, en fonction des effectifs de la classe et des conditions matérielles.

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise seront accueillis comme les autres enfants avec possibilité de venir plus de jours si aucun moyen de garde n'est possible (après échange avec les familles concernées et sur présentation d'un justificatif et attestation des parents). Les familles ont été informées des groupes et des jours de présence de leur enfant, afin de pouvoir répondre au sondage.

Les groupes sont construits en fonction du respect des fratries et du cours suivi par les élèves, dans la mesure du possible. Ils sont établis du 2 juin au 3 juillet.

Un affichage des consignes sanitaires sera mis en place dans les locaux.

Les adultes porteront un masque en classe, sur la cour.

Aucune personne extérieure à l'établissement ne pourra entrer dans l'enceinte de l'établissement sauf sous autorisation du directeur.

Les parents resteront donc à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.

Conformément aux annonces gouvernementales, le port du masque par les enfants est prohibé en maternelle. Il est fortement déconseillé pour les élèves de l'élémentaire, sauf si les symptômes de la maladie apparaissent en cour de journée, le temps que les parents viennent chercher leur enfant.

## ✓ Respect des gestes barrières

Respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes.

**Lavage approfondi et fréquent des mains** à l'eau et au savon liquide:

-à chaque entrée et sortie de classe (matin, midi, récréation, soir),

-à tout moment en cas de:

- Eternuement,
- Mouchage de nez

- Passage aux toilettes
- Après contact imprévu avec d'autres personnes
- Après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- Changement de masques pour les adultes

## **✓ PORT DU MASQUE–UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE**

- Tout le personnel adulte** présent dans l'école **devra obligatoirement porter un masque** en présence des enfants.
- Pour les élèves **du CP au CM2** , le port du masque **n'est pas recommandé**.
- Pour les **élèves de maternelle**, il **n'est pas autorisé**.

Du **gel hydroalcoolique** sera mis à disposition du personnel de l'école pour un usage ciblé. Il ne sera pas accessible aux élèves. Cependant l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte  
Pour des raisons de sécurité liées à son utilisation pouvant s'avérer dangereuse (yeux,bouche), **aucun élève n'est autorisé à en apporter à l'école.**

## **✓ ENTREES DANS L'ECOLE ( de 8h30 à 8h50)**

- Classes PS/MS/GS : portillon cour maternelle (un adulte accueille les enfants au portail et les accompagne par groupe de 3-4 élèves dans leur classe respective).
- Classes CP/CE1 Delphine –CE2-CM1 : portail cour élémentaire- rue de la Margerie- Les élèves se rendent seuls dans leur classe.
- Classes CP/CE1 Maryse –CM2 : portail parking enseignants. Les élèves se rendent seuls dans leur classe.

Voir plan

## PLAN DE L'ÉCOLE



Du CP au CM2, les élèves rejoignent leur classe individuellement

Pour les élèves de maternelle, un adulte les accueillera au portail et les emmènera dans leur classe.

## **✓ SORTIES DE L'ÉCOLE ( externes – pause du midi- et de 16h20 à 16h40)**

Les sorties se feront par le même accès que l'entrée. Pour les enfants qui rentrent seuls (départ à 16h20), ils seront autorisés à sortir par le portail du « bas » (accès périscolaire, transport scolaire, cantine).

Les enfants seront envoyés lorsque l'enseignant verra le parent. (le parent doit se montrer au portail).

## **✓ Aménagement des classes**

Rappel régulier des gestes barrières. Nettoyage des mains autorisé en permanence (du savon liquide est disponible dans chaque classe et dans les sanitaires, ainsi que des essuie main à usage unique).

Les enfants seront séparés d'un mètre en permanence.

Les enfants doivent avoir du matériel personnel.

Chaque enfant aura ses mouchoirs.

Désinfectant, papier essuie main, gel hydroalcoolique sont disponibles dans chaque classe pour les adultes.

Sport uniquement en extérieur si les règles de distanciation sont respectées et sans objet commun

Les espaces communs (bibliothèque, regroupement, d'imitation, ...) seront interdits.

Les déplacements seront limités.

## **✓ Récréations**

Les sorties en récréation seront échelonnées, selon les classes et les cours (maternelle et primaire)

Seront interdits : les jeux de contact, les jeux avec ballons, les vélos, les structures de jeux.

Chaque enseignant surveille sa classe.

Eviter les croisements des élèves lors de la sortie ou rentrée en classe.

## **✓ Nettoyage et désinfection des locaux**

Un nettoyage approfondi est réalisé avant la reprise du 14 mai.

Les locaux seront largement et régulièrement aérés (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, pendant la pause méridienne, après le départ des élèves)

Un nettoyage des locaux (classes, parties communes, sanitaires) sera fait tous les jours de classe avec les produits répondant à la norme recommandée par les autorités.

## **✓ Conduite à tenir lors de l'apparition des symptômes**

### **☞ Chez l'élève :**

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc, ...

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter, dans la salle RA.

Appel sans délai des parents.

Suivre la procédure décrite dans le protocole sanitaire national

### **☞ Chez l'adulte :**

Isolement immédiat de la personne avec un masque dans la salle RA (salle de François) si le retour à domicile n'est pas possible immédiatement

Suivre la procédure décrite dans le protocole sanitaire national.

## **✓ Transport scolaire /restaurant scolaire/Périscolaire :**

Transport scolaire : fonctionne normalement avec le respect de leur propre protocole (Cf Annexe1)

Restauration scolaire / pause méridienne : municipale, encadrées par du personnel municipal avec le respect de leur protocole.

Périscolaire : uniquement pour les enfants des personnels prioritaires à la gestion de crise.

## **Annexe 1**

*Madame, Monsieur,*

*Suite à la fermeture des écoles le 16 mars dernier, nous avons suspendu les transports scolaires. Face à cette situation exceptionnelle, l'Agglomération a décidé de ne pas appliquer la facturation du 3ème trimestre.*

*Avec la réouverture des établissements, le transport scolaire accompagnera les familles de l'Agglomération pour une reprise progressive des élèves.*

*Vous trouverez ci-dessous les modalités de reprise du transport scolaire. Ces mesures sont susceptibles d'être réajustées en fonction de nouvelles annonces gouvernementales.*

*A compter du 12 mai : tous les circuits scolaires desservant habituellement les écoles élémentaires et maternelles seront remis en service avec les horaires habituels.*

*A compter du 18 mai : les circuits desservant les collèges reprendront également sur la base des horaires habituels, quelques modifications pourraient être réalisées à la marge sur certains circuits.*

*La reprise des transports scolaires sera accompagnée de mesures sanitaires précises et rigoureuses :*

*-Le port du masque, obligatoire pour tous les conducteurs ainsi que pour tous les élèves (collégiens - lycéens). L'Agglomération, via les communes a fourni un masque à l'ensemble des membres d'une même famille habitant le territoire. L'Agglomération*

*mettra à disposition à bord des véhicules des masques de secours. Il sera néanmoins demandé aux élèves et aux familles d'agir en responsabilité, afin que les oublis restent exceptionnels et que les masques lavables soient portés à bord systématiquement.*

*- Les élèves de primaires et maternelles ne seront pas concernés par le port du masque conformément aux dispositions sanitaires prises par l'Etat.*

*- La désinfection journalière de tous les véhicules.*

*- Le respect de la distanciation sociale avec l'utilisation d'un siège sur deux.*

*- La montée et la descente par la porte du milieu.*

*OUVERTURE DES INSCRIPTIONS 2020/2021 LE 18 MAI*

*Bien cordialement*

**Linda TURBÉ**

Assistante de Direction

Direction Transports et Déplacements Durables